

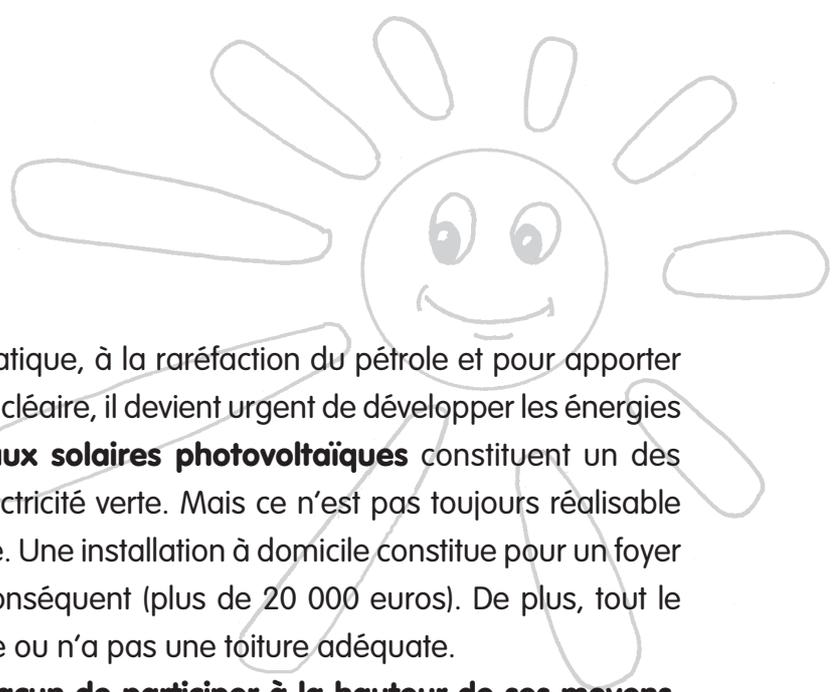
«Energies Coopératives du Sommiérois»

*Un projet initié par le CIVAM du Vidourle
dans la région de Sommières (Sud Gard)*

***Produisons ensemble
de l'électricité photovoltaïque***

CIVAM du Vidourle
Domaine de Puechlong
30610 St Nazaire
des Gardies
tél.04 66 77 14 55
fax.04 66 77 10 83
www.civamgard.fr
carlin@civamgard.fr

Contacts Presse : CIVAM du Vidourle
Antoine Carlin, 04.66.77.14.55.
carlin@civamgard.fr



Face au réchauffement climatique, à la raréfaction du pétrole et pour apporter une alternative à l'énergie nucléaire, il devient urgent de développer les énergies renouvelables. **Les panneaux solaires photovoltaïques** constituent un des moyens de produire de l'électricité verte. Mais ce n'est pas toujours réalisable chez soi de façon individuelle. Une installation à domicile constitue pour un foyer moyen un investissement conséquent (plus de 20 000 euros). De plus, tout le monde n'est pas propriétaire ou n'a pas une toiture adéquate.

Ainsi, pour permettre à chacun de participer à la hauteur de ses moyens, l'idée a émergé de se regrouper pour partager cet investissement et par la suite les fruits de la revente d'électricité.

Pour concrétiser cette idée, l'objectif du CIVAM du Vidourle est de créer une coopérative qui prendra le nom d'«Energies Coopératives du Sommiérois» (Sud Gard).

Cette démarche est ouverte à tous, elle souhaite favoriser l'investissement citoyen en associant un maximum d'acteurs : habitants, associations, collectivités... Le tout avec un fonctionnement démocratique (un homme = 1 voix) et un but lucratif limité : objectif de rémunération équivalent au livret A.

Chacun pourra acquérir des parts sociales de cent euros. Une première installation de 110 m² est à l'étude sur les toits d'un magasin (Alimentation Bio dans la zone d'activité de l'Arnède de Sommières -Gard-).

Fin décembre 2008, une première réunion publique a été organisée et fut fructueuse puisque de nombreuses personnes se sont déclarées très intéressées et que les promesses de souscription ont été enregistrées en quantité significative.

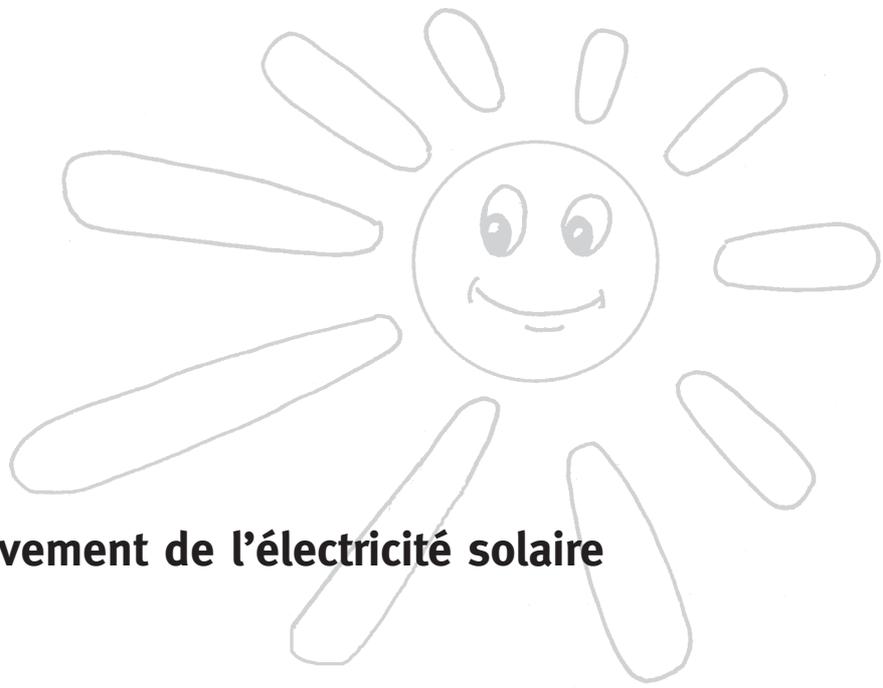
Toutefois, le CIVAM du Vidourle organisera ,au cours de ce premier trimestre 2009, deux réunions supplémentaires pour augmenter le nombre de souscripteurs (à noter le 5 Février à Calvisson et le 4 Mars à Aspères).

Ce projet a le soutien de :

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Conseil Général du Gard

l'ADEME



Le projet

Produire collectivement de l'électricité solaire

Objectifs

- › Lutter contre le changement climatique, faire face à l'épuisement des énergies fossiles et offrir une alternative au nucléaire.
- › Permettre à chacun de produire de l'électricité solaire même s'il n'est pas propriétaire d'une toiture.
- › Permettre à chacun de participer à la hauteur de ses moyens.
- › Favoriser l'investissement local associant un maximum d'acteurs locaux : habitants, associations, collectivités...

Le principe

- › Une centrale photovoltaïque financée et gérée sous forme coopérative : **Energies Coopératives du Sommiérois**.
- › Achat de parts sociales d'une centaine d'euros chacune.
- › Un fonctionnement démocratique (statut à définir).
- › Un but lucratif limité : redistribution aux associés des excédents dans un objectif de rémunération équivalent au livret A.

Le projet

Dans un premier temps, une installation de 100 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du magasin de l'Alimentation Biologique à Sommières.

Un groupe de travail d'une dizaine de personnes se réunit régulièrement depuis maintenant plus de 6 mois afin de faire avancer le projet : étude de faisabilité, rencontre des partenaires institutionnels...





Le photovoltaïque

Le principe

Les panneaux photovoltaïques convertissent le rayonnement solaire en électricité.

Cette électricité peut être revendue sur le réseau à EDF. Elle sera utilisée ensuite par les consommateurs les plus proches.

En France, cette technique fonctionne partout mais les régions du sud sont bien évidemment privilégiées.

Notre première installation

100 m² de panneaux :

› représentent environ 14 kWc de puissance installée

= potentiel de production

› sous notre climat, ils produiront environ 18 000 kWh par an.

› **Ce qui représente la consommation d'électricité de 20 personnes économes (sans chauffage électrique)**

› **l'équivalent de plus de 1 800 litres de fioul soit 5 tonnes de CO₂ évités**

› **Un congélateur consomme en moyenne, en un an, 615 kWh, une télévision 160 kWh, un éclairage 465 kWh**

Les coûts

Pour 100 m², l'investissement est de 80 à 100 000 € qui sera financé en premier lieu par les parts sociales «citoyennes». Des aides publiques et des emprunts viendront compléter.

Le courant produit est revendu à 0,60 €/kWh. Ces gains permettront de couvrir les charges : amortissement du matériel, entretien, emprunts, réinvestissement.

Les excédents sont redistribués aux coopérateurs.



Le Civam du Vidourle

«CIVAM» signifie Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural.

C'est un réseau d'association loi 1901 ayant pour objectif d'appuyer et d'accompagner des initiatives pour dynamiser les territoires ruraux ou des filières agricoles par un développement durable et solidaire.

Le CIVAM du Vidourle a pour objectif de promouvoir le développement durable dans les actes quotidiens. Cette association a créé deux vergers paysagers et participé à la mise en place d'un sentier de découverte sur la commune d'Aubais (Gard).

Il mène des actions sur les thèmes :

- de l'éco habitat et des énergies renouvelables,
- de la sensibilisation aux dangers des pesticides et d'initiation au jardinage bio (Jardin et Verger Ecole Bio),
- cueillette et cuisine des plantes sauvages,
- du compostage de proximité à la ferme.

Le CIVAM du Vidourle fait partie de la Fédération Départementale des CIVAM du Gard.

La FD CIVAM du Gard fédère et accompagne ses associations adhérentes afin de les aider à concrétiser leur projet associatif.

Ses thèmes d'action sont :

- Agriculture biologique et pesticides en zones non agricoles,
- Agritourisme,
- Accueil éducatif à la ferme,
- Education du jeune consommateur et restauration collective bio,
- Accompagnement à la création d'activités rurales,
- Habitat écologique et énergies renouvelables.

www.civamgard.fr